Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20261102-DEL_2026_107-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE et VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

DELIBERATION N° 2026-107

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 23** **VOTANTS : 26**

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale du jeudi 22 octobre 2026, sous la présidence de Monsieur COMPAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier COMPAIN, M. Daniel GARÇON, Mme Nathalie MICHEL, Mme Nadia TERTRAIS, M. Hubert GOGER, M. Jean-Yves MACÉ, Mme Sandra MACÉ, M. Daniel STERN, Mme Martine FORTIN, Mme Manuella FÉRON, Mme Gisèle THIEULANT, M. Mickaël GEORGES, M. Madelyn ROBIDOU, Mme Isabelle CADUDAL, Mme Claudine COQUELIN, M. Pierrick RUELLAN, M. Guillaume MOUSSON, Mme Léonor POINSOT, Mme Sylvie URPHÉANT, M. Mathieu SIMON, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Yann BRILLET, M. Pierre-Yves OULHEN

ABSENTS- PROCURATIONS :

- M David GUÉLÉ donne procuration à M Olivier COMPAIN
- M Jean-Yves BLOUIN donne procuration à M. Daniel GARÇON
- Mme Lucie SORT donne procuration à M. Hubert GOGER

ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme Sylvie MARTIN

Mme Sylvie URPHÉANT été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026 – 107 – CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BLOUIN

Monsieur BLOUIN informe que l'article L332-23 1° du code général des collectivités territoriales autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur BLOUIN expose également qu'il est nécessaire de prévoir des missions administratives polyvalentes dont en ressources humaines, en comptabilité finance. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 2 novembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois (*maximale de 18 mois*) suite à un accroissement temporaire d'activité en Ressources Humaines, comptabilité finance et administratif.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20261102-DEL_2026_107-DE

Sur proposition de la commission RH en date du 20 octobre 2026, et considérant la nécessité de créer un emploi non permanent suite à un accroissement d'activité, il est proposé au conseil municipal :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif (tous grades confondus) catégorie C de la fonction publique territoriale pour effectuer les missions relevant des fonctions administratives suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/*35ème*, à compter du 2 novembre 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

- De fixer la rémunération par référence à l'indice brut du grade de catégorie C occupé, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 26 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstention » décide :

- La création d'un emploi non permanent catégorie C de 35/35ème suite à un accroissement temporaire d'activité,
- L'inscription au budget les crédits correspondants
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,
Olivier COMPAIN

MAIRIE de MINIAC-MORVAN
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie URPHÉANT